

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ

# Les projets d'extension de l'installation de stockage des déchets exposés au public

Dernièrement s'est tenue, salle Cardiccia à Migliacciaru, une réunion publique dont le but était d'informer la population sur le projet d'extension du centre d'enfouissement technique (CET) de déchets ménagers de Prunelli di Fium'Orbu. L'enquête publique qui a débuté le 1<sup>er</sup> février se termine le 15 mars. Une seule doléance étant parvenue à ce jour au commissaire enquêteur Bruno Carry. Le maire de la commune Pierre Siméon de Buochberg ainsi que les responsables de la STOC société privée exploitant le CET, ont souhaité, dans un souci de clarté et de transparence, exposer les grands axes de ce nouveau projet à la population. Une population, il faut bien le dire, qui ne s'est pas déplacée en grand nombre pour débattre d'un sujet de grand intérêt environnemental, économique et de santé publique. Par la voix de Jean-Marie Bertin, ingénieur du bureau d'études environnement Méditerranée conseil qui assistera pour les dix prochaines années la STOC, l'auditoire a pu recueillir de nombreuses informations sur la future installation de stockage de déchets non dangereux. C'est en mode bio réacteur que les déchets seront enfouis sur une zone récemment acquise par la municipalité, laquelle permettra une exploitation d'environ 7 hectares et demi. La demande d'autorisation préfectorale concerne l'exploitation de 40 000 tonnes par an durant une décennie. Après avoir identifié les principaux enjeux environnementaux, l'impact sur les eaux souterraines et superficielles qualifié de peu significatif tout comme l'impact sur l'aspect paysager, l'autorité environnementale a émis un avis favorable. Pas de quoi rassurer les personnes de l'assistance dont certains ont émis des doutes. « *Le Fium'Orbu va devenir la poubelle de la Corse* », pouvait-on entendre dans la salle. Des récriminations en faible nombre auxquelles Jean-Marie Bertin a répondu tout en se voulant rassurant : « *Le système bio réacteur n'a rien à voir avec ce que vous avez connu. Tout d'abord, seuls 2 500 m<sup>2</sup> de surface seront exploités à la fois sur maximum 15 à 18 mois. Ensuite, cette surface sera recouverte, encapsulée d'une géomembrane hermétique* ». Répondant à une autre préoccupation, à savoir la protection des nappes phréatiques, l'ingénieur-conseil a ajouté : « *Sous les alvéoles, une barrière d'étanchéité passive d'un mètre d'épaisseur plus un renforcement de cette barrière par du géosynthétique bentonitique protégeront efficacement les sols* ». Quant aux nuisances olfactives qui



Le centre d'enfouissement technique (CET) de déchets ménagers va s'étendre. (Photo Stephane Gamant)

pour certains riverains sont présentes sur le site actuel, là encore Jean-Marie Bertin s'est voulu confiant. Rappelant la faible surface active qui sera exploitée, l'encapsulation des alvéoles avant formation des gaz et un système efficace de captage du biogaz. Un gaz qui pourra être employé dans l'avenir pour produire de l'énergie

électrique soit près de 1 mégawatt de puissance au bout de quelques années d'exploitation. De quoi satisfaire la consommation d'une ville de 2 500 habitants. Une électricité, qui revendue à EDF, pourrait en terme de chiffre d'affaires rapporter près 600 000 euros par an à la STOC. Une somme à laquelle il faudra déduire les frais

d'investissement et de fonctionnement. La municipalité qui, à travers le bail locatif, entend bien avoir son mot à dire sur les conditions d'exploitation des déchets, défend l'idée d'une mise en place d'un jury de nez et de visites semestrielles d'un site qui devrait entrer en fonction à l'automne 2013.

PATRICK BONIN



Questions à Pierre Siméon de Buochberg, maire de la commune

## « Confiant dans le nouveau mode d'exploitation »

**Les préoccupations de la population en terme de nuisance sont légitimes, y souscrivez-vous ?**  
Il est bien évident que je dois prendre en compte ces inquiétudes. D'autant qu'il est vrai qu'actuellement il arrive que des nuisances olfactives nous soient parfois rapportées en mairie

par la population. Cependant, en étant propriétaire du foncier sur lequel la STOC œuvre, la mairie aura son mot à dire en cas de dysfonctionnements constatés. Mais je reste confiant dans le nouveau mode d'exploitation de type bioréacteur décrit par Monsieur Bertin. Les faibles surfaces à l'air libre, l'encapsulation des alvéoles, un système de captage performant du bio gaz devraient nous épargner bien des nuisances.

**Pensez-vous que cela sera**

**suffisant pour rassurer la population et notamment les riverains ?**

Je veux, sur ce dossier, un maximum de clarté et de transparence. C'est pour cette raison que j'insiste sur la création d'un jury de nez, des personnes volontaires pour faire remonter à l'opérateur et à la mairie les éventuelles nuisances olfactives. D'autre part, la mairie devrait recevoir de la STOC une redevance annuelle d'environ 200 000 euros doublant notre capacité d'auto financement. Nous mandaterons sur ces crédits un cabinet d'analyses

indépendant qui, sur notre demande, interviendra pour procéder aux analyses qui conviennent. Le résultat de ces analyses ainsi que celles réalisées par les services de l'état sera systématiquement communiqué à la population par notre journal communal et par notre site internet. D'autre part, je souhaite que le site de stockage puisse être visité par les écoles, par le public et que des réunions d'information semestrielles soient réalisées entre les acteurs et la population.

**40 000 tonnes par an sur 10 ans. Lorsque vous entendez**

**parler du Fium'Orbu comme poubelle de la Corse, quelle est votre réaction ?**

Il ne faut pas se voiler la face. En Corse 185 379 tonnes ont été enfouies en 2011. Il y a un besoin d'unité de traitement. Pour que la STOC soit rentable, il lui faut un certain tonnage à enfouir. Un tonnage maîtrisable industriellement qui permettra à la société d'investir dans des équipements coûteux mais indispensables. Plus tard, des turbines électriques permettant de recycler le biogaz en électricité devraient équiper le site. Je

rappelle également que nous avons sur la commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères la plus faible de Corse avec un taux de 6,75 %. Si l'on ajoute à cela la redevance qui nous sera versée, de nombreux projets communaux dans le domaine de l'équipement, de la culture, du social ou du sport seront facilités. Sans parler de la future production électrique pour laquelle j'aurais mon mot à dire quant aux retombées éventuelles pour l'énergie communale.

PROPOS RECUEILLIS PAR P.B.